



Le Président

Paris, le **07 AVR. 2021**

Charles Colasse,

La prochaine étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) de la Métropole du Grand Paris entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021 en élargissant la restriction de circulation aux véhicules Crit'Air 4, comme prévu par la délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés de notre Conseil métropolitain du 1^{er} décembre 2020.

A ce jour, 67 communes de la Métropole sont engagées dans la ZFE sur les 79 incluses dans le périmètre à l'intérieur de l'autoroute A86, soit près de 91% des 5,6 millions d'habitants concernés et 44 arrêtés ont été signés depuis la mise en œuvre de la première étape le 1^{er} juillet 2019. Vous trouverez en pièce jointe la carte actualisée de la mise en place de la ZFE dans la Métropole.

Le décret du 16 septembre 2020 et le courrier du Préfet de la Région d'Île-de-France en date du 18 novembre dernier obligent les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 et qui ne sont pas encore engagées, à rejoindre la ZFE.

A deux mois d'une étape importante, il m'a paru nécessaire de vous communiquer l'ensemble des éléments à date sur ce dossier stratégique.

a) S'agissant des mesures d'accompagnement :

L'Etat et la Métropole du Grand Paris ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un guichet unique (primealaconversion.gouv.fr). Les demandeurs peuvent déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion et le bonus écologique proposés par l'État et le dispositif « Métropole roule propre ! ». **Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 19 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 12 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion.**

La question du reste à charge des ménages les plus modestes trouve aujourd'hui une réponse avec la mise en place d'un microcrédit par le gouvernement le 17 mars dernier, dans le cadre de France Relance. Cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion, il est garanti par l'État à hauteur de 50%. Ce microcrédit donne accès à un prêt allant jusqu'à 5 000 € sur une durée de 5 ans. A cet effet, vous trouverez en pièce jointe la plaquette de présentation par l'Etat du microcrédit.

Sa mise en place par le gouvernement marque une avancée significative dans les mesures d'accompagnement à la mise en place de la ZFE dont je me félicite. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un cercle vertueux en faveur d'une écologie partagée !

**Mesdames et Messieurs les Maires
de la Métropole du Grand Paris**

b) S'agissant de la communication auprès des habitant(e)s :

Les résultats d'un récent sondage sur la perception de la ZFE par la population témoignent de l'intérêt croissant de nos concitoyens pour les politiques publiques de réduction des émissions de polluants, telle que la ZFE. Ainsi, 77% des sondés sont favorables à l'étape 2 de la ZFE (+2 points par rapport à 2019).

C'est à l'aune de ce contexte encourageant que la Métropole du Grand Paris lance une campagne de communication pédagogique à destination des habitant(e)s.

Aussi, je vous serais reconnaissant s'il vous était possible de bien vouloir relayer ces visuels de communication sur l'ensemble des supports dont vous disposez (magazine municipal, site Internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage etc.).

A cet effet, voici un **kit complet de communication** téléchargeable au lien suivant : <https://bit.ly/3sHyqte> et qui comprend :

- Un article pré-maqueté pour vos magazines municipaux ;
- Le visuel générique de la campagne aux formats A3, A4 et A5 ;
- Les fichiers sources du visuel de la campagne aux formats A3, A4 et A5
- Une infographie généraliste sur les grandes actions de la Métropole ;
- Les résultats du sondage réalisé du 18 au 29 janvier 2021 ;
- La plaquette de présentation ZFE ;
- Un flyer « Le vrai du faux »
- La plaquette de présentation du microcrédit véhicules propres

Avec ce kit, la Métropole assure la lisibilité de son action sur l'ensemble de son périmètre en favorisant l'harmonisation de l'information par des outils de communication communs.

c) S'agissant de la question de la vidéoverbalisation :

La question de la vidéoverbalisation, qui permettra de rendre effective la ZFE métropolitaine au terme d'une période pédagogique, n'est pas encore réglée par l'Etat. Afin de gagner en efficacité et en crédibilité, je rappelle qu'un tel système de contrôle n'a de sens que s'il est automatisé, généralisé au niveau de la Métropole et que l'Etat nous donne les moyens d'en supporter l'investissement. Des échanges constructifs se poursuivent avec le gouvernement pour un déploiement du contrôle automatisé en 2022.

L'objectif est de réussir collectivement la mise en œuvre de la prochaine étape de la ZFE métropolitaine au 1^{er} juin 2021.

Je vous prie de croire, *cher (e) collègue*, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Régis cordialement



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison